



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET



Février 2025

Le mot du directeur



Pour nous tous, l'année 2024 restera celle des jeux olympiques de Paris ! Mais il est probable que pour certains, ces couleurs de fête et de fierté nationale soient ternies par une année agricole moins brillante. Et pour cause, que d'actualité agricole en cette année ! Impossible d'oublier l'ampleur des mouvements agricoles qui ont affecté notre région comme l'ensemble du territoire national et qui ont questionné sur le fond, c'est-à-dire le sens même, de l'action des services publics au service de cette activité économique pas comme les autres. Impossible aussi de ne pas se rappeler de la déferlante de crises qui se sont abattues sur nos campagnes : des inondations débutées en 2023 et dont beaucoup d'agriculteurs n'ont pas vu la sortie pendant des mois interminables, une météo pluvieuse qui a perturbé toute la saison culturale et largement entamé les rendements de nos principales productions céréalières et pour finir l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (sérotypage 3) qui s'est rapidement propagée dans nos élevages depuis la frontière belge à partir de l'été.

Mais il serait réducteur de résumer l'année 2024 à ces évènements conjoncturels. Des évolutions structurelles sont bien à l'œuvre : le déploiement de la police sanitaire unique pour une sécurité alimentaire renforcée, la progression de la transition écologique aussi à l'œuvre dans nos fermes et pour nos filières alimentaires et agricoles (territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030, succès du Pacte haies, déploiement des projets alimentaires territoriaux), la progression constante du recrutement des apprenants dans nos lycées agricoles pour amorcer le renouvellement des générations ou le travail prospectif accompagné par la DRAAF sur l'évolution de l'élevage laitier ou de la filière légumes d'industrie en région.

Voici bien des signes encourageants pour aborder 2025 en confiance et relever les défis qui nous attendent : la poursuite des chantiers de simplification au service des agricultrices et agriculteurs, la mise en œuvre du contrôle unique, le maintien de nos élevages et la consolidation de la sécurité sanitaire dans le domaine animal suite aux assises du 31 janvier prochain, le renforcement de la protection des milieux au travers de nouvelles mesures de conditionnalité de la PAC, de mesures incitatives pour la conversion des systèmes de production ou l'adaptation de la réglementation nitrates aux enjeux de la région, le renforcement de la performance économique de nos exploitations et de nos filières.

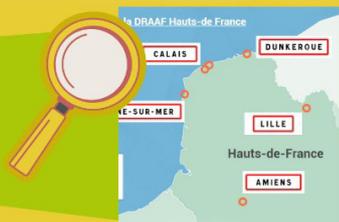
Comme toujours, ces défis ne pourront être relevés que grâce à un travail de collaboration collectif. Vous pourrez bien sûr toujours compter sur l'engagement et les compétences des agents de la DRAAF Hauts-de-France que je tiens ici à remercier sincèrement.

Bonne lecture à toutes et tous de ce rapport d'activités 2024.

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Björn DESMET





LA DRAAF

**414 AGENTS ET AGENTES SUR 6 SITES
8 SERVICES ET UNE DIRECTION**



**55% FEMMES
45% HOMMES**

**L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**



**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRAND PAYSAN

**12378 ÉLÈVES
5843 APPRENTIS
60 ÉTABLISSEMENTS**

**52% GARÇONS
48% FILLES**



**16 PUBLICS (11 EPL)
44 PRIVÉS DONT 17 CNEAP,
22 MFR ET 5 UNREP**

**L'ACCOMPAGNEMENT
AGRICOLE**

809 AUTORISATIONS D'EXPLOITER
1422 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES «AB»
2,7% DE LA SAU CONDUITE EN BIO
639 EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UN GIEE
424K€ POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES AGRICULTEURS
43 500 HECTARES ENGAGÉS EN MAEC
2,4M€ DE FONDS CASDAR POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'AGROÉCOLOGIE

LES CONTRÔLES



7 650 CERTIFICATS D'EXPORT ET 450 CONTRÔLES EXPORT
118 533 CONTRÔLES À L'IMPORTATION DANS LE CADRE DU BREXIT
314 CONTRÔLES DES INTRANTS PHYTOPHARMACEUTIQUES
2 000 ACTIONS PHYTOSANITAIRES EN RÉGION
754 MILLIONS D'EUROS DE BILLETTS D'AVAIL DÉLIVRÉS PAR FRANCEAGRIMER
32 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DONT 12 LABELLISÉS AU NIVEAU 2
2/3 DES HABITANTS VIVENT SUR UN TERRITOIRE COUVERT PAR UN PAT

FORÊT/BOIS



1,73M DE M3 DE BOIS RÉCOLTÉS
5,2M€ DE SOUTIEN AU RENOUVELLEMENT FORESTIER
633K€ DE SOUTIEN À LA FILIÈRE GRAINES ET PLANTS
49 DOSSIERS CONTENTIEUX (SUIVI DE GESTION) DONT
24 DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

LES PUBLICATIONS STATISTIQUES

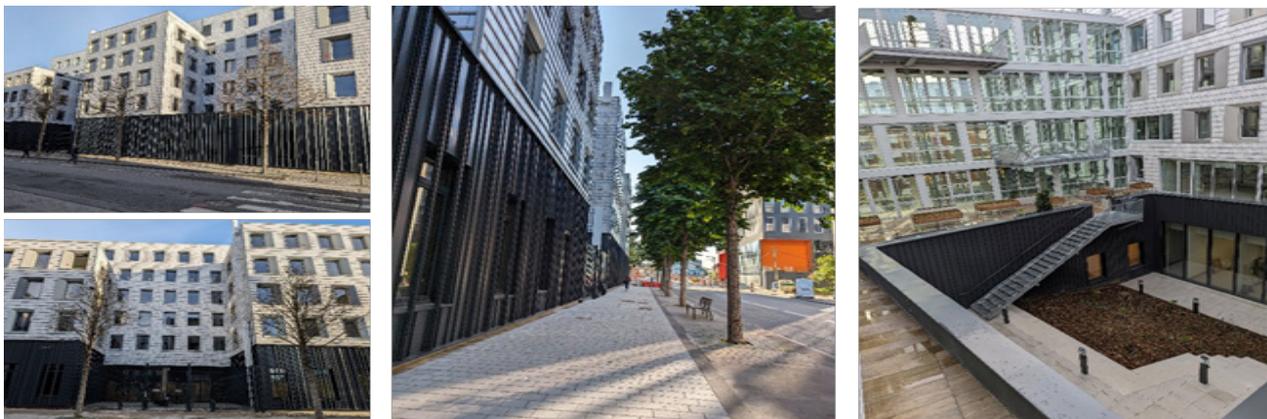
12 PUBLICATIONS AGRESTE
50 ENQUÊTEURS VACATAIRES
2 BILANS DE CAMPAGNE (ENDIVES ET PDT)
30 CARTES DIFFUSÉES NOTAMMENT PAR EPCI
5670 EXPLOITATIONS ENQUÊTÉES
550 FICHES RICA INSTRUITES
6 PUBLICATIONS (DOSSIERS, INFOGRAPHIES, MÉMENTO),
160 RÉPONSES AUX DEMANDES EXTERNES



1 - La DRAAF fait peau neuve et a intégré ses nouveaux locaux à Amiens, Lille et Dunkerque

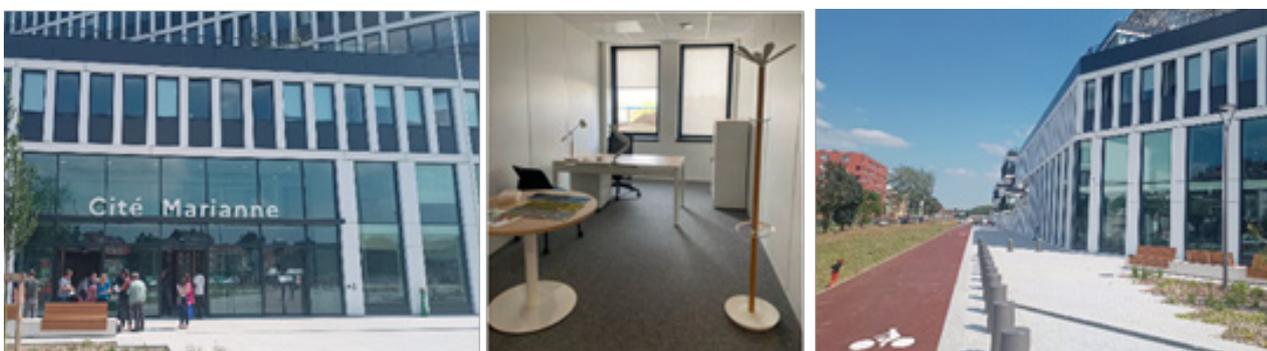
Déménagement des agents à Amiens : un nouveau départ

Les agents de la DRAAF ont intégré la nouvelle cité administrative d'Amiens, située à cinq minutes à pied de la gare, offrant un cadre de travail moderne et agréable. Ils ont su rapidement s'adapter à ce nouvel environnement qui offre des opportunités de collaboration entre collègues mais aussi une proximité avec les autres services de l'Etat.



Installation à Lille : un bâtiment innovant

La cité Marianne de Lille, plus grand bâtiment public passif d'Europe, est situé au niveau de la porte des postes. Elle accueille désormais près de 2000 agents, dont ceux de la DRAAF, dans un environnement de travail durable et innovant.



Emménagement dans le nouveau poste de contrôle unique à Dunkerque

Les agents du poste de contrôle de Dunkerque ont également emménagé dans leur nouveaux locaux où ils cohabitent avec les services de la douane.



2 – Connaître, comprendre et anticiper : la statistique et la prospective au service des évolutions des filières agricoles, agroalimentaires et forestières de la région

Le RNM sur le terrain chaque semaine

L'équipe réalise plus de 2 500 enquêtes par an, dont 730 au stade de détail en grande distribution. En moyenne 140 panélistes sont sollicités chaque semaine. Le centre publie à ce titre 30 mercuriales et cotations hebdomadaires. Elles sont en ligne sur le site internet du RNM et sont largement consultées (plus de 4 millions de vues au niveau national). Le centre de Lille est référent pour les pommes de terre et endives, et rédige à ce titre les bilans de campagne annuels.

Le Réseau des Nouvelles des Marchés délivre aux professionnels de l'agro-alimentaire des informations sur les prix moyens, cours et cotations des fruits et légumes et d'autres produits frais (viande, poisson...). Le réseau, piloté par France Agrimer, compte 13 centres, dont un sur Lille.

Le réseau d'information RICA : atteinte des résultats

Le RICA permet d'évaluer la santé économique des exploitations agricoles. Pour les Hauts-de-France l'échantillon est de 550 fiches comptables, collectées par 5 offices comptables agricoles agréés de la région. Une publication présentant les résultats de l'année 2022 a été publiée, notamment sur les OTEX représentatives et emblématiques de la région.

Le **RICA** est une enquête européenne obligatoire réalisée sur la base du traitement d'un échantillon de 7 450 comptabilités d'exploitations agricoles, dont la représentativité est élaborée par Orientation technico-économique (OTEX) et taille économique (CDEX) sur base du Recensement Agricole 2020 ou de l'enquête ESEA.

La collecte de données auprès des exploitations régionales

5 670 exploitations agricoles ou entreprises ont été enquêtées en 2024 (dont 1400 deux fois dans l'année), grâce à un réseau d'une cinquantaine d'enquêteurs de terrain, sur des thèmes variés : enquête sur l'utilisation du territoire (Teruti), sur les exploitations forestières et scieries, les pratiques culturales, les terres labourables, les cheptels porcins, ovins et caprins. L'enquête sur la structure des exploitations a concerné à elle seule près de 6 000 exploitations (la collecte a démarré fin 2023). Mise en place tous les trois ans, elle est considérée comme un mini recensement agricole et a mobilisé les équipes sur près de 6 mois. Les résultats de ces enquêtes sont exploités au niveau national et/ou régional dès validation des données.



Conjoncture : le retour du terrain au quotidien

Outre le suivi hebdomadaire en interne au plus près du terrain de l'évolution des différentes conjonctures, des publications thématiques ont été mises en ligne, comme par exemple sur la production fourragère. Un travail conjoint avec FAM, les collecteurs de céréales et les SDIS a permis la réalisation de cartes de l'avancement des moissons au moment des périodes les plus critiques en terme de risque d'incendie. Cet appui a permis aux pompiers d'ajuster au mieux leurs équipes dans les secteurs les plus à risque.

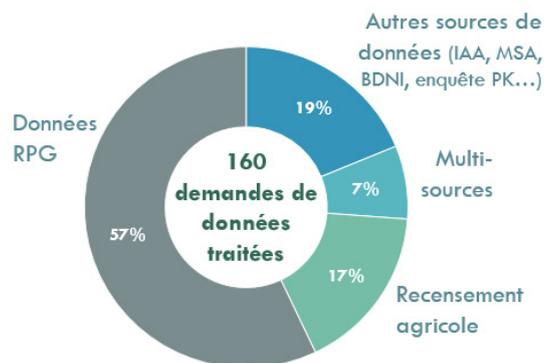
Des **enquêtes annuelles** régulières sont réalisées tout au long de l'année, pour appréhender la conjoncture régionale, comme par exemple l'enquête sur les Grandes Cultures, qui permet d'avoir une image fine des surfaces en place et de l'avancement de la saison culturale (estimation de production).



L'année 2024 a été marquée par la parution d'un dossier portant sur les mutations dans les exploitations agricoles au cours de la période 1970-2020. Ces mutations sont mises en évidence via l'exploitation des recensements agricoles successifs. Il présente des focus pour 6 productions végétales parmi les plus importantes de la région (céréales, surfaces toujours en herbe, betteraves industrielles, pommes de terre, oléagineux et légumes) et pour les 3 principales activités d'élevage des Hauts-de-France (bovins, volailles et porcins).

Un bilan des contractualisations MAEC et aides en faveur de l'agriculture biologique a également été réalisé par le SRISE en 2024.

Près de 160 réponses à la demande ont été apportées à des bénéficiaires très variés (services de l'Etat, collectivités, chambres d'agriculture et autres réseaux agricoles, bureaux d'étude, journalistes...). Plus de la moitié des demandes porte sur la valorisation du RPG (Registre Parcellaire Graphique : données de la PAC). Les autres demandes portent sur d'autres sources administratives ou données d'enquêtes, notamment celles issues du recensement.



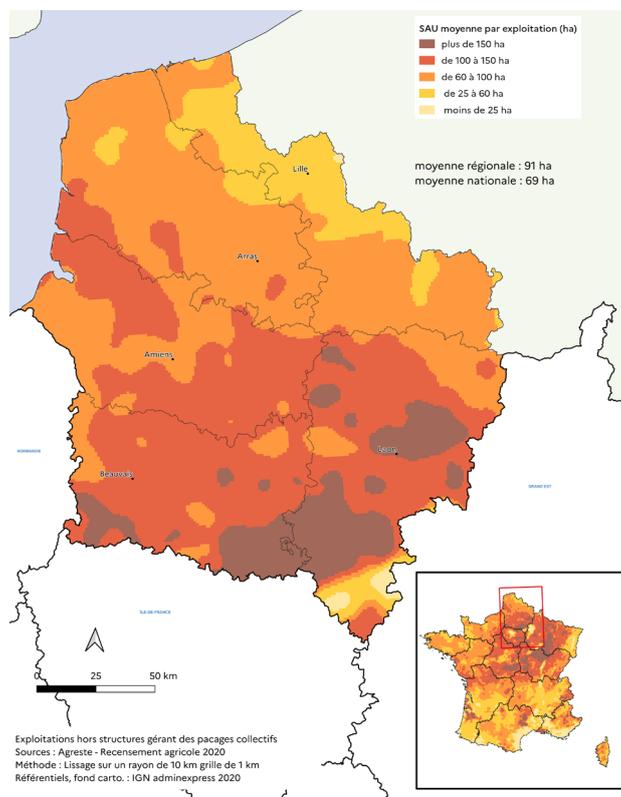
Profil des demandeurs en 2024

Des travaux en partenariat et mutualisés

Une étude commune avec l'INSEE a été publiée en janvier 2024 sur l'impact d'une submersion marine. Des travaux ont été menés tout au long de l'année, sous l'égide de l'INSEE, sur les projections d'élèves (collégiens et lycéens). Les deux études, multipartenariales, seront publiées début 2025.

Le SRISE Hauts-de-France est également impliqué dans divers chantiers mutualisés avec d'autres régions et le Service Statistique et Prospective du MASA pour la création d'un atlas cartographique régional ou encore la valorisation des enquêtes pratiques culturelles.

Le SRISE apporte un appui aux services métiers de l'Etat : l'année 2024 a été dédiée notamment à la préparation des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027.



Surface agricole utilisée (SAU) par exploitation



3 - Accompagner la transformation de l'agriculture et de la forêt, accompagner les territoires

Faire face aux crises climatiques de plus en plus fréquentes

L'année 2024 a été particulièrement marquée par les crises agricoles. Les trois crues exceptionnelles qui ont touché la région depuis novembre 2023 ont durement affecté les exploitations agricoles, principalement dans le Pas-de-Calais mais aussi dans une partie de la Somme et du Nord. Les exploitations d'élevage (bovin laitier, bovin allaitant, volaille, ovin, etc.) ainsi que les exploitations spécialisées en maraîchage ont été plus spécifiquement concernées par des difficultés de trésorerie.

Un dispositif d'aide de trésorerie doté de 15 M€ a été déployé par les services de l'état tout au long de l'année dans les trois départements concernés et a permis le dépôt de 1 049 dossiers pour un montant total éligible d'un peu plus de 14 M€ (12,4 M€ pour les éleveurs et 1,6 M€ pour les maraîchers).

Un dispositif d'aide au réinvestissement, suite aux intempéries doté de 60 M€ à destination des Hauts-de-France mais aussi des régions bretonne et normande touchées par la tempête CIARAN, a été déployé et a été clôturé le 30 juin dernier. Plus de 270 dossiers ont été déposés dans les 3 départements concernés pour un montant de plus de 25 M€.

En parallèle, d'autres dispositifs plus traditionnels ont été mis en place (dérogation aux réglementations environnementales ou PAC pour 2023 puis 2024, dégrèvement de la TFNB 2024 à 100 % dans les territoires inondés, indemnisation des pertes de récoltes via le dispositif d'assurance récolte/ISN, etc.).



Inondations (crédit photos Xavier Remongin)

		Nb de dossier	Montant éligible
Elevage	Région	948	12 423 487
	59 - Nord	3	17 989
	62 - Pas-de-Calais	862	11 650 600
	80 - Somme	83	754 898
Maraîchage	Région	101	1 598 777
	59 - Nord	30	432 529
	62 - Pas-de-Calais	63	1 140 548
	80 - Somme	8	25 700
Total Région		1 049	14 022 264

Accompagner le développement des collectifs pour l'agro-écologie

La DRAAF continue de soutenir le développement de l'agro-écologie, en particulier par le biais de son appel à projets annuel destiné aux « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique ».

L'édition 2024 a été marquée par l'organisation de l'évènement « Jouons collectif », qui s'est tenu au lycée agricole d'Airion, dans l'Oise afin de répondre aux grandes tensions qui touchent l'agriculture : aléas climatiques, réduction des usages phytosanitaires et attentes sociétales.

Cette journée, coorganisée avec la Chambre régionale d'agriculture, la DREAL et les agences de l'eau, visait à redynamiser les collectifs GIEE et les groupes 30 000 par le partage d'expérience et l'apport d'un soutien concret pour la mise en œuvre des projets sous la forme d'ateliers prospectifs réunissant 67 participants.



Quelques images de l'évènement «Jouons collectifs»



L'appel à projets 2024 a permis de reconnaître 6 nouveaux groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en 2024, 2 renouvellements ainsi qu'un collectif émergent.

En 2024, c'est un total de 901 entreprises engagées en collectifs pour la transition agro-écologique qui sont accompagnés par la DRAAF : 639 exploitations en GIEE, 1 groupe 30 000, 56 fermes en réseaux DEPHY et 98 fermes en collectifs émergent.

En savoir plus : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/retour-sur-la-journee-technique-jouvons-collectif-a4478.html>

Planification écologique

Dans le cadre de la **territorialisation de la nouvelle Stratégie Écophyto 2030** parue en mai 2024, en lien avec les objectifs de la planification écologique, une des actions mises en place est le soutien financier à des projets locaux afin de réduire ou d'améliorer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

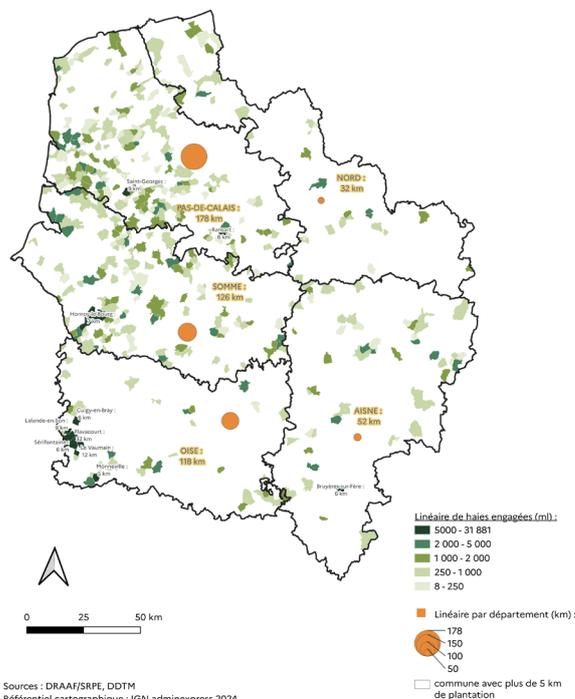
La DRAAF Hauts-de-France a été dotée d'une enveloppe de 385 000 € pour mettre en œuvre un tout nouvel appel à projets régional en 2024. Les opérations attendues sont d'intérêt collectif, tels que des projets d'animation, de communication, d'étude, d'ingénierie ou encore le soutien à des projets multi-acteurs. Ainsi **8 dossiers** ont été déposés dont quatre ont reçu un avis favorable pour un montant total de subvention attribuée de 233 636 € :

- Un dossier du négoce Servicar sur des opérations d'identification et de recensement de bonnes pratiques ;
- Deux dossiers de la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France sur des opérations relatives à la formation et à la communication ;
- Un dossier de l'association APAD 62 sur de l'ingénierie de projet.

Dynamiser la plantation de haies en Hauts-de-France

L'année 2024 a également été marquée par la mise en œuvre des dispositifs d'aides de la planification écologique. La déclinaison régionale du Pacte en faveur de la haie, s'inscrivant dans la continuité de la mesure « Plantons des haies » du plan de relance a été l'un des principaux chantiers régionaux. L'objectif de ce Pacte est d'accompagner la plantation et la gestion durable de 50 000 km de linéaires de haies à l'échelle nationale d'ici 2030.

Afin d'atteindre l'objectif régional de plus 550 km de linéaires de haies en 2024 pour les Hauts-de-France, d'importants financements ont été déployés sur l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable (demande de subvention, aide à maîtrise d'ouvrage, accompagnement au label haie...). 5 projets regroupant une trentaine de structures d'accompagnement (AFAC, chambres d'agriculture, collectivités, PNR, etc.), réparties sur l'ensemble du territoire, ont été sélectionnés en juin 2024 et financés pour un montant de 2,7 M€ sur 2 ans.



Sources : DRAAF/SRPE, DDTM
Référentiel cartographique : IGN adminexpress 2024
Réalisation : DRAAF Hauts-de-France/SRISE/NLC/18-11-2024

Cartographie des projets de linéaires de haies par commune déposés à l'Appel à projet 2024

Cet effort d'accompagnement, renforcé par un taux de subvention très attractif (100 % des travaux éligibles) a permis de faire émerger une importante demande : 318 dossiers de demande de subvention pour la plantation de haies ou arbres intra parcellaire ont été déposés entre juin et fin septembre 2024, pour un montant total de 8,2 M€. Si ce montant doit encore être précisé par l'instruction, l'intégralité des dossiers éligibles pourront être financés grâce à l'obtention d'une enveloppe complémentaire exceptionnelle.

Comme le montre la carte ci-dessus, la demande se concentre notamment dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais notamment dans les zones littorales qui ont été particulièrement touchées par les intempéries exceptionnelles de l'hiver 2023-2024.

Investissement dans la structuration de la filière forêt-bois et le renouvellement forestier

Dans la continuité des mesures en faveur des haies, la DRAAF contribue également au soutien de la filière forêt-bois.

Elle accompagne notamment le développement de la filière graines et plants dans le cadre d'un appel à projet dédié. Dans le cadre du Plan de relance, la DRAAF a suivi 9 dossiers d'accompagnement aux investissements productifs dans la filière graines et plants. Dans le cadre de la planification écologique un nouvel AAP « graines et plantes » a été publié le 4 juillet 2024. 3 dossiers ont été sélectionnés la DRAAF pour un montant total d'investissement de 1,9 M€, faisant des Hauts-de-France la 4ème région en termes de subvention accordée.

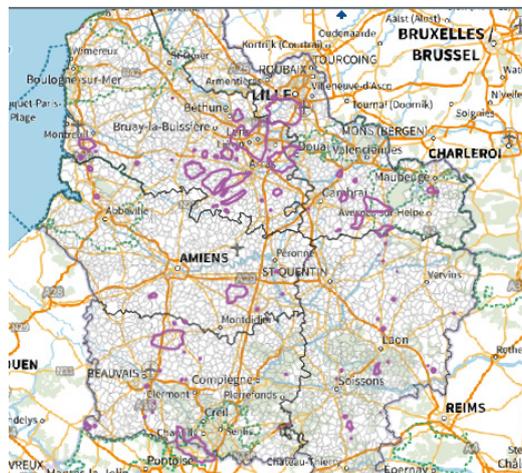
La DRAAF a également poursuivi ses actions de soutien à l'animation de la filière avec l'engagement de 41,7 k€ dans des projets de structuration de la filière.



Les forêts régionales doivent également faire face au changement climatique. Les périodes de forte pluviométrie succèdent aux canicules, perturbant les travaux forestiers, entraînant des difficultés de reprise des plants et augmentant les problèmes sanitaires et la mortalité des arbres.

Le développement des pépinières, le classement de nouveaux peuplements pour la récolte de graines, l'expérimentation de nouvelles essences ou de nouvelles origines, l'évolution des modes de gestion, la recherche de débouchés pour les bois « piqués » sont autant d'actions menées en région pour adapter les forêts et la filière aux bouleversements rapides constatés en forêt.

Les forêts des Hauts de France sont encore relativement épargnées par les incendies, mais la problématique justifie un intérêt croissant de l'amont de la filière qui s'est matérialisé en 2024 par le financement d'un dossier DFCI (défense des forêts contre les incendies) à hauteur de 5 000 €.



Carte des zones d'actions renforcées définies dans le PAR7 Hauts-de-France

Accompagner la structuration des filières de l'amont à l'aval

En 2024, la DRAAF Hauts de France s'est particulièrement mobilisée sur l'accompagnement aux projets de structurations de filières, ou d'innovation en faveur du développement durable dans les entreprises du secteur agro-alimentaire. Dans le cadre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAII), la DRAAF Hauts-de-France a lancé l'appel à projet « Actions collectives » visant à accompagner les PME agro-alimentaires dans les investissements immatériels afin d'optimiser leurs performances industrielles. Quatre dossiers vont être soutenus pour un montant total de 45 000 €. La DRAAF a également accompagné un projet de 64 000 € pour l'exportation de vins et spiritueux sans alcool et un projet de 16 M€ dans le cadre de l'AAP légumineuse. Elle s'est également particulièrement impliquée dans l'accompagnement des projets de structuration de filières dans le cadre de l'Appel à projet FranceAgriMer « Projets territoriaux » qui n'est pas encore clôturé à ce jour.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le lancement du plan stratégique abattoir avec la réalisation des deux premières instances de concertation réunies au premier semestre 2024 au cours desquelles des solutions sont recherchées pour maintenir un maillage territorial pertinent pour la pérennisation des filières d'élevage.

Outre l'accompagnement financier des entreprises agroalimentaires via les divers appels à projets, la DRAAF est à l'écoute de ces dernières afin de comprendre les enjeux territoriaux. Ainsi, nous avons organisé en mars 2024, en présence du délégué ministériel, deux visites de sites : Roquette à Lestrem et ROXPET de l'entreprise Sources d'Alma précédées par une rencontre avec des entreprises régionales emblématiques.

Organisé par le Chambre syndicale de la féculé en novembre 2024, la DRAAF a également rendu visite à la dernière féculerie de France située à VECQUEMONT qui sort timidement d'une crise majeure liée à l'évolution des prix de l'amidon et qui s'inquiète des fortes distorsions de concurrence avec les trois pays producteurs mondiaux de féculé de manioc. L'amidonnerie doit pouvoir conserver sa compétitivité afin de financer ses projets de décarbonation estimés à 1,4 milliards €.



Pépinière Crété (Somme) qui fournit des plants dans le cadre de chantier de renouvellement forestier

Déployer le nouveau Plan d'Action Régional Nitrate

En 2024, la DRAAF a été fortement sollicitée, en lien avec les services de la DREAL, par la finalisation du 7e Plan d'Action Régional « Nitrates », signé le 30 juillet 2024. Cet arrêté, qui vise à la protection des milieux et notamment des captages d'eau potables contre les pollutions des eaux liées au nitrate d'origine agricole, permet de prendre en compte les spécificités régionales dans l'application du Plan d'Action National :

- Définition d'un calendrier régional pour l'interdiction d'épandage des fertilisants azotés ;
- Prise en compte de certaines spécificités régionales (cultures tardives, repousses de céréales, faux semis, etc.) dans les obligations de couverture végétale pour limiter les fuites d'azote ;
- Définition des zones d'actions renforcées dans les captages les plus pollués avec des mesures complémentaires ;
- Limitation du retournement des prairies permanentes sur l'ensemble de la région et notamment dans les zones les plus sensibles (zone de captage, zone humide, pente, etc.).

Au-delà des mesures réglementaires, ce plan prévoit aussi un volet d'accompagnement avec la production de documents pédagogiques et le développement d'un réseau régional de suivi des reliquats début drainage.



4 - FranceAgriMer : un acteur clé pour accompagner et réguler les filières agricoles et agroalimentaires de la région

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est chargé de coordonner les politiques agricoles et agroalimentaires en France. Il accompagne les professionnels dans leurs initiatives économiques et garantit une veille sur les évolutions des différentes filières agricoles. Ses services territoriaux (ST), rattachés aux DRAAF, jouent un rôle crucial en assurant des missions de contrôle, d'évaluation et d'accompagnement au niveau régional. Ils permettent une mise en œuvre adaptée des politiques publiques au plus près des réalités locales, notamment dans le cadre du suivi des récoltes et des productions, des programmes opérationnels et des actions de prévention.

Contrôles effectués par le ST FranceAgriMer Hauts-de-France en 2024

Filière Elevage

- ➔ 86 contrôles PCM (plan de contrôle en matière de classement des carcasses),
- ➔ 34 contrôles d'agrément des classificateurs.

Filière Fruits et Légumes

- ➔ 43 contrôles de non-récolte et 29 de retraits (principalement sur les endives en Hauts-de-France),
- ➔ 8 contrôles sur les programmes opérationnels,
- ➔ 1 contrôle sur le programme «Fruits et lait à la récré».

Filière Vin

- ➔ 22 contrôles liés aux investissements.

En prévision de la fermeture du Service Territorial d'Ile-de-France au 1er janvier 2025, le périmètre d'action du ST Hauts-de-France a été élargi dès le 1er septembre 2024, avec l'intégration des contrôleurs d'Ile-de-France et de leurs domaines d'activités, dans la Promotion Générique notamment (promotion des produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture français au sein de l'Union Européenne et dans les pays tiers).

Accompagnement de la filière céréales pour la moisson 2024 via un suivi statistique au plus près du terrain

En prévision de la fermeture du Service Territorial de FranceAgriMer d'Ile-de-France au 1er janvier 2025, le ST Hauts-de-France a repris, dès octobre 2024, l'ensemble des missions statistiques afférentes à ce nouveau périmètre géographique.

Les données statistiques que compile le ST Hauts-de-France comprennent notamment les estimations de production, ainsi que les informations chiffrées et géographiques sur l'avancement effectif de la collecte. Elles sont présentées lors du Comité régional Grandes cultures, comité animé par le ST FranceAgriMer qui se tient en juin de chaque année et qui rassemble les différents maillons des filières et les services de l'Etat.

En savoir plus : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/comite-regional-des-grandes-cultures-r496.html>

Pour la quatrième année consécutive, le STFAM, en lien avec la préfecture de zone de défense et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), a également assuré un suivi de l'avancement des moissons en vue de la prévention des feux de moissons.

Les principaux résultats montrent :

- ➔ 284 feux recensés (contre 726 en 2023), correspondant à 142 ha brûlés contre 688,6 ha en 2023. Les feux sont répartis en 188 feux de moissons (138,6 ha) et 96 feux de végétations pour 3,3 ha) et aucun feu de forêt.
- ➔ Une amélioration notable grâce aux campagnes de sensibilisation : en 2024, le ratio surface brûlée par incendie est de 0,5 ha contre 0,95 ha en 2023.



Un aval est susceptible d'être accordé par FranceAgriMer aux billets à ordre souscrits par les collecteurs de céréales auprès des établissements de crédit, en vue de financer l'achat de céréales aux producteurs. Ce mécanisme a pour objet de permettre le respect du paiement comptant aux agriculteurs des céréales livrées.



En 2024, 21 collecteurs (coopératives ou négoce) ont été avalisés par le STFAM des Hauts-de-France.

Sur la campagne 2023-2024 :

- ➔ 200 demandes de billets déposées et instruites.
- ➔ Montant maximum d'encours atteint en novembre : 357 M€ (377 M€ en incluant les billets d'Île-de-France).

5 – Une alimentation saine et de qualité pour tous

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) se développent de plus en plus en Hauts-de-France ! L'année 2024 a été riche : reconnaissance officielle de niveau 2, soutien financier des PAT via la planification écologique, l'appel à projet «Une seule santé» et un accompagnement des PAT vers la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

En franchissant une nouvelle étape, celle d'atteindre les critères de labellisation de niveau 2 renforcés en mai 2024, **9 nouveaux territoires ont acquis la reconnaissance officielle de niveau 2**, faisant passer de 3 à 12, le nombre de PAT de niveau 2 en Hauts-de-France, visibles sur la carte ci-dessous.

Dotée d'une enveloppe de **1,2 million d'euros**, l'ARS, la DRAAF et de l'ADEME ont lancé l'appel à projets «Une seule santé» pour renforcer l'approche systémique de l'alimentation à la croisée de l'agriculture, la santé publique, l'environnement. Ils devront agir sur l'ensemble des facteurs permettant des changements de comportement : environnement cognitif, freins économiques ou culturels, compétences et connaissances, présence d'une offre alimentaire de qualité. Parmi les 14 lauréats, on compte 11 PAT !

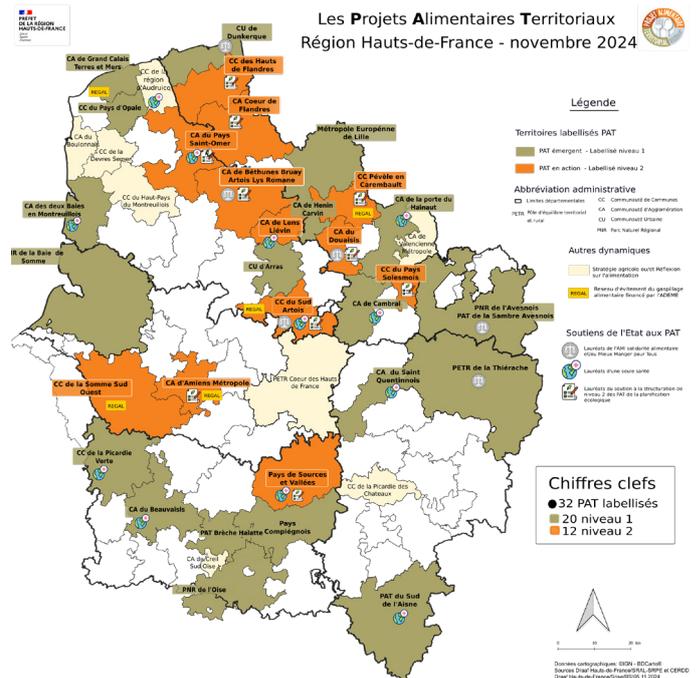
Retrouvez des informations complémentaires sur le site de la DRAAF :
<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-une-seule-sante-2024-a4710.html>

Pour développer des systèmes de suivi évaluation adaptés aux PAT, **8 sessions d'accompagnement collectives** ont été animées par Quadrant Conseil, financées par la DRAAF et l'ADEME. Cet accompagnement a permis aussi d'accompagner le Comité de Liaison Alimentation et Territoire vers la définition de 5 indicateurs à l'échelle régionale sur différentes thématiques : changement de comportement alimentaire, relocalisation des approvisionnements alimentaires, les infrastructures agro-écologiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement local et durable de l'aide alimentaire.

Avec **une enveloppe de 1 million d'euros**, l'appel à candidatures lancé dans le cadre de la **planification écologique** et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions a permis de retenir 11 territoires pour le «**Soutien à la structuration des PAT de niveau 2**». L'objectif a été de financer les actions des PAT les plus aboutis. Parmi ces actions financées on peut citer : accompagnement de la restauration collective vers les objectifs de la loi EGALIM via la rédaction de marché public, des cours de cuisines, la formation des élus ; la facilitation d'un

approvisionnement local et durable avec différentes actions : la formation et l'accompagnement de bénévoles vers un tiers-lieu alimentaire, propositions d'animations en milieu scolaire sur l'alimentation durable en lien avec les enseignants, coordination des producteurs sur les débouchés locaux via notamment la rencontre avec les commerces et la restauration collective ; un parcours alimentaire pédagogique à destination des familles pour mettre en lumière les différentes étapes de la chaîne alimentaire, de la production locale à la valorisation des biodéchets, en passant par la transformation, la restauration et la prévention du gaspillage alimentaire".

Plus d'informations sur les lauréats via le lien suivant :
<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-candidatures-soutien-a-la-structuration-des-pat-niveau-2-a4594.html>



Carte des Projets Alimentaires de Territoires en Hauts-de-France et territoires lauréats des différents dispositifs de l'État



6 – Former à plus de 200 métiers les actifs de demain



L'enseignement agricole en Hauts-de-France en 2024

12 378 élèves
5 843 apprentis
60 établissements

L'enseignement agricole des Hauts de France est un système éducatif complet qui assure l'accueil et la formation des élèves, apprentis, stagiaires et étudiants de la 4ème au diplômes d'ingénieurs. Cette mission publique est placée, par délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous l'autorité du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt qui exerce l'autorité académique de l'enseignement agricole. Depuis mars 2021, M. Björn DESMET est le « recteur vert » de la région. Les différentes lois de décentralisation ont confié au Conseil Régional la propriété des établissements. A ce titre, en concertation avec le DRAAF, le conseil régional organise les investissements nécessaires à une formation de qualité des jeunes de la région. Il partage également, avec Pôle Emplois et les OPCO (Opérateurs de Compétences) la compétence sur l'offres de formation Professionnelle continue.

60 établissements bien répartis dans toute la région



3 voies de formation
60 établissements
59 sites d'apprentissage

Grâce aux 60 établissements qui couvrent l'ensemble des territoires, l'enseignement agricole propose des formations dans les domaines de la production agricole, mais aussi :

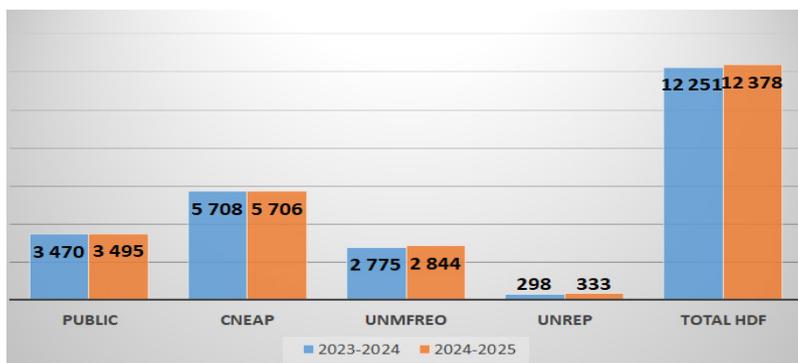
- L'agroalimentaire ;
- Les travaux paysagers ;
- La protection et la gestion de l'environnement ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Les activités hippiques ;
- La commercialisation ;
- Les services en milieu rural

Carte des établissements de l'enseignement agricole en 2023





L'enseignement agricole des Hauts-de-France : un dispositif dynamique et attractif



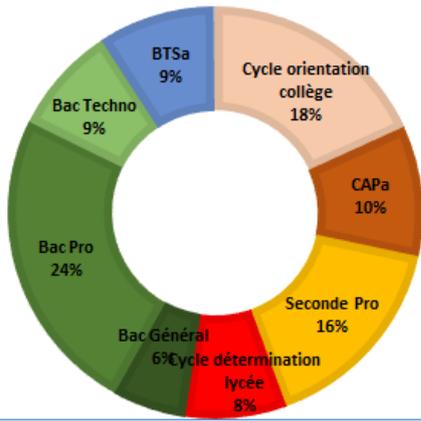
Evolution des effectifs de la voie scolaire

Malgré le contexte de baisse démographique en région, l'enseignement agricole régional enregistre une augmentation de 1 % de ses effectifs sur la voie scolaire à la rentrée scolaire 2024-2025 pour un total de 12 378 élèves inscrits.

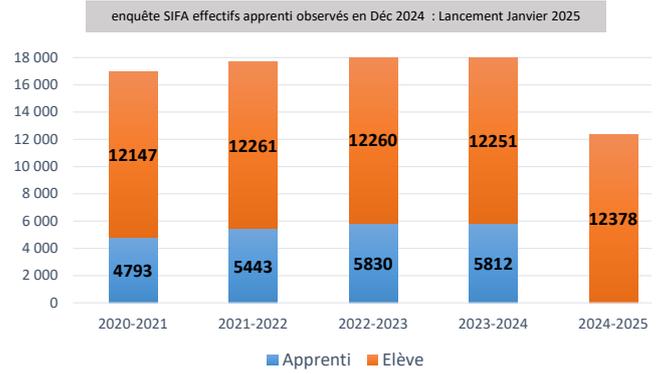


Le 2ème cycle professionnel représente près de 51 % des effectifs élèves. Le 2ème cycle général et technologique vient en 2ème rang avec un taux de 22 %.

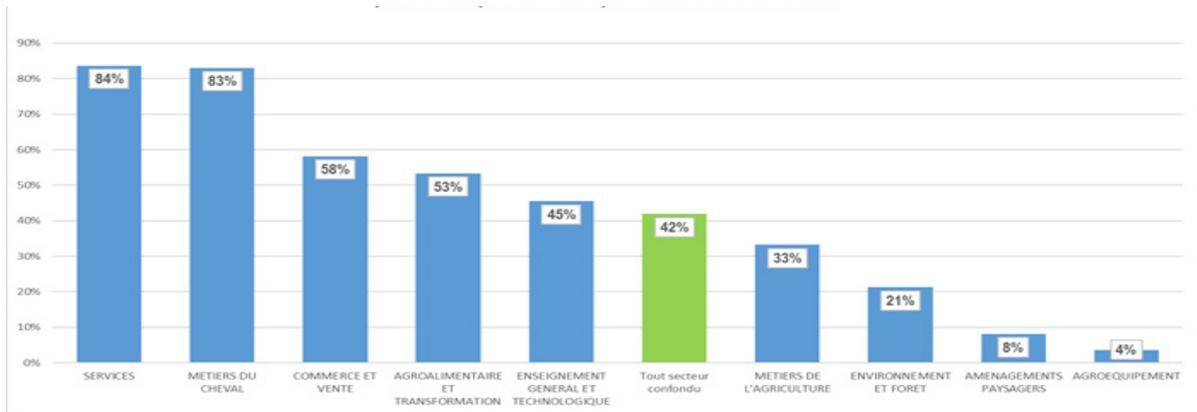
Cette évolution des effectifs en voie scolaire s'inscrit également dans un contexte de stabilité de l'apprentissage en région avec toujours près de 6000 apprentis dans l'enseignement agricole régional. (Cf graphe ci-dessous)



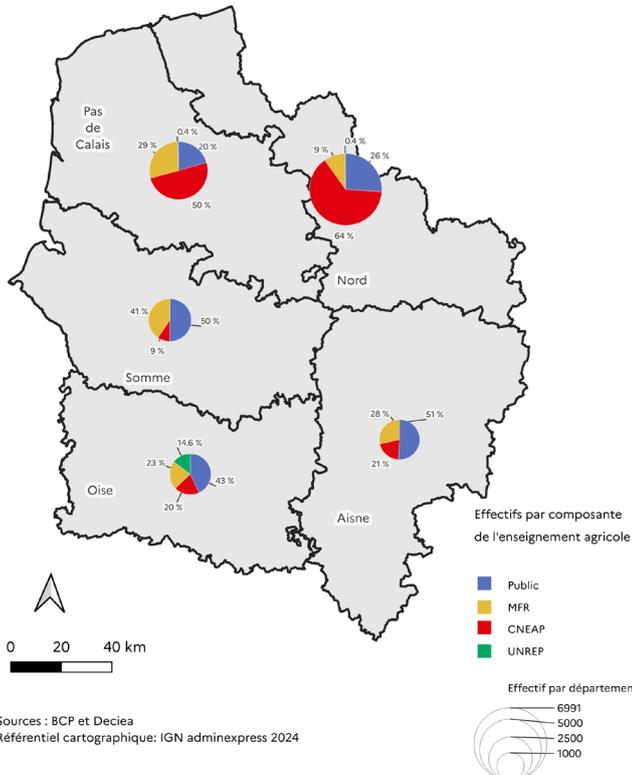
Effectifs scolaires par filières



Enquête SIFA effectifs appreni observés en décembre 2024 : Lancement janvier 2025

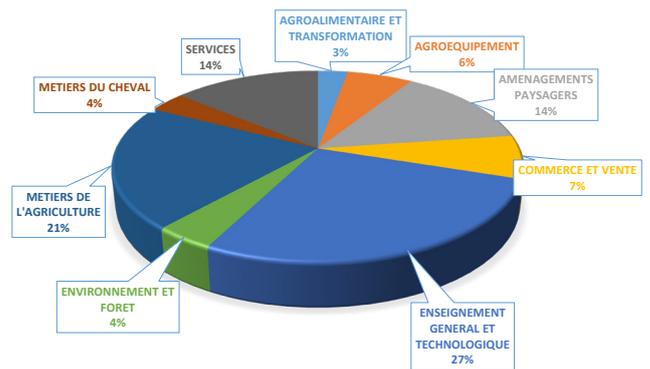


Proportion de filles dans les effectifs de la formation initiale (voie scolaire et apprentissage) par secteur professionnel pour l'année scolaire 2024



Répartition des effectifs de la formation initiale (voie scolaire et apprentissage) par département et par composante de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2024-2025

60 SITES FIS + 59 SITES D'APPRENTISSAGE



Répartition des effectifs de la formation initiale (voie scolaire et apprentissage) par secteur de formation



Le regain d'intérêt pour les métiers de la Nature et du Vivant, le cadre de vie des établissements agricoles, leur taille humaine et la qualité du suivi éducatif de l'élève, semblent toujours être les marqueurs de cette évolution.

La DRAAF, a engagé plusieurs actions pour favoriser ce recrutement avec notamment :

→ La mise en place de la déclinaison régionale de la campagne de communication nationale sur les métiers du vivant en s'appuyant sur la mise en place d'une plateforme régionale alimentée par des contenus vidéo.

→ La désignation de référents académiques à l'échelle de chaque département pour renforcer la représentation de l'enseignement agricole dans les bassins de formation. Cette démarche vise à faire connaître la richesse de l'offre de formation et la diversité des métiers auxquels préparent les établissements de l'enseignement agricole.

Au titre de l'année 2024, l'enseignement agricole régional s'est fortement mobilisé autour du Pacte pour le renouvellement des générations en agriculture en étant notamment force de propositions sur l'attractivité des métiers de l'agriculture et la formation des jeunes et des agriculteurs.

Des établissements inscrits dans leurs territoires qui s'appuient sur des supports techniques pour la pédagogie et la mise en pratique des enseignements théoriques

12 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble des 5 départements de la région Hauts-de-France, sont rattachées aux lycées agricoles auxquelles s'ajoute deux outils de transformation : une fromagerie, une micro-brasserie et un atelier de découpe (viande). Toutes ces exploitations ont un point de vente direct de leurs produits (et même un drive fermier pour le Lycée de Lomme (59).

Ces exploitations agricoles fonctionnent comme des exploitations classiques de la région avec une conduite à dominante agro-écologique. A ce titre, 100 % des exploitations agricoles sont ou seront sous signe de qualité ou d'origine (SIQO) ou certifiées HVE, AB d'ici 2025. Elles présentent des orientations technico-économiques diversifiées, à l'image de celles de la région. Tous les types d'élevage sont représentés (bovins, ovins, volailles, poissons...) et la grande majorité des grandes cultures.

Bien implantées dans les réseaux locaux, elles mènent des projets et tissent des partenariats techniques notamment avec les collectivités, les chambres d'agriculture, les fédérations de chasse et de protection de la nature, les associations (CPIE, GON...).

D'autres types de structures à visée pédagogique sont également présentes dans certains établissements qui proposent des formations spécialisées : écuries et centre équestre, élevage canin, plateau technique engazonné, bassins de pisciculture...

Des résultats 2024 encore très satisfaisants aux examens de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France

Sur l'ensemble des diplômes du MASA, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), l'enseignement agricole enregistre un taux de réussite global de 86,3% au niveau régional.

Comme l'an dernier, le nombre d'apprenants présents (4 616) en Hauts-de-France pour cette session de juin 2024 a augmenté (+ 171 candidats), illustrant l'attractivité renouvelée de ces formations et des métiers du vivant auxquels elles mènent.

En région, les résultats du baccalauréat général passé dans les établissements de l'enseignement agricole sont toujours excellents (97,7 %) et sont encore supérieurs au taux national (+3,6 %).

Pour les filières de l'enseignement agricole régional, comparativement à la session 2023, les filières bac professionnel et bac technologique ont obtenu de meilleurs résultats, respectivement + 0,9 % et + 0,1 %.

Le taux de réussite global a légèrement diminué de 0,3 % par rapport à celui de l'année dernière. Les écarts de pourcentage de réussite entre la région et le national restent positifs pour le CAPa et inférieurs pour le bac technologique, le bac pro et le BTSA.

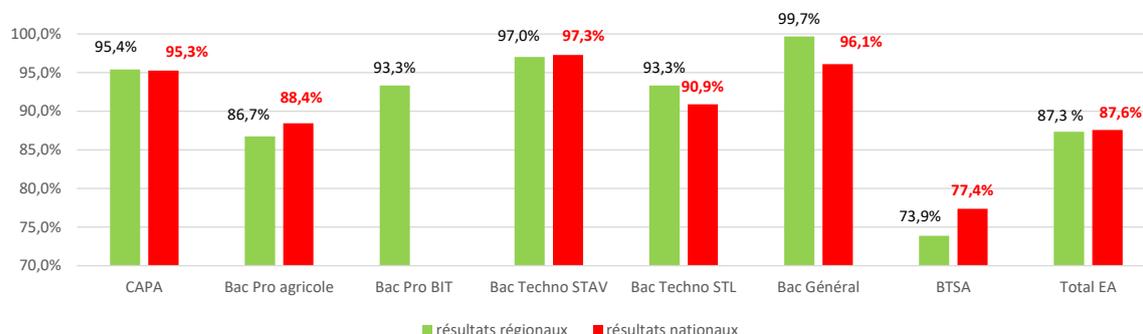
Plus de 2400 mentions ont été délivrées aux diplômés des brevets de technicien supérieur, des baccalauréats professionnels et technologiques, des certificats d'aptitude professionnelle relevant de l'enseignement agricole des Hauts-de-France avec des taux respectifs de 57,0 %, 47,8 %, 59,6 % et 78,8 %

Pour le bac général, près de 89 % des admis ont obtenu une mention avec près de 20 % de mention très bien.

Cette qualité de l'enseignement est l'expression de la qualité de l'investissement des équipes de l'enseignement agricole de la région Hauts-de-France.



Filière	Région Hauts-de-France						Nationaux		
	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite 2024	Rappel taux réussite juin 2023	Ecarts en points	Taux de réussite 2024	Rappel taux réussite juin 2023	Ecarts en points
Bac Pro	1956	1921	1665	86,7%	85,8%	0,9%	88,4%	87,1%	1,3%
Bac Techno	479	474	460	97,0%	97,0%	0,1%	97,3%	97,1%	0,2%
BTSA	1106	1068	789	73,9%	76,9%	-3,0%	77,4%	78,9%	-1,5%
CAPa	912	831	793	95,4%	97,3%	-1,9%	95,3%	95,7%	-0,4%
Sous total	4453	4294	3707	86,3%	86,7%	-0,3%	87,6%	87,1%	0,4%
Bac général	322	322	321	99,7%	100,0%	-0,3%	96,1%	95,7%	0,4%
Total	4775	4616	4028	87,3%	87,7%	-0,4%	87,6%	87,1%	0,4%



Un programme régional «Enseigner et Produire Autrement 2»

Une déclinaison opérationnelle des politiques publiques, agricoles et éducatives en région Hauts-de-France

Les plans « Enseigner à produire autrement » sont des composantes essentielles du projet agro-écologique pour la France et ont pour objectif de mettre en résonance ces enjeux avec les missions de l'enseignement agricole.

Le programme régional EPA2 de la région Hauts de France s'attache à parler de transitions au pluriel, au-delà de l'agro-écologie, pour englober la transition alimentaire, énergétique, écologique, sociale, éducative (etc.). Il

invite plus largement à un questionnement sur les enjeux sociétaux, les conséquences pour les systèmes de productions et pour l'appareil de formation.

«Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agro-écologie», dit EPA2, place explicitement les apprenants au centre de la démarche pour leur permettre de construire et de développer leurs compétences socio-professionnelles et citoyennes.

3 priorités régionales définies par le DRAAF pour l'enseignement agricole

Priorité à l'action éducative et à la réussite scolaire

Pour aborder les transitions, les compétences humaines sont aussi importantes que l'expertise technique. Les transitions nécessitent une autre façon d'agir et de penser. Pour y parvenir, il est indispensable de permettre aux jeunes une ouverture vers le monde extérieur par l'implication dans des projets sociaux, artistiques et culturels mais aussi dans des projets de mobilité ou de coopération internationale. Les jeunes doivent être en mesure de devenir de véritables acteurs de l'animation et du développement du territoire. Il faut encourager et valoriser leur engagement et leur initiative.

Priorité à l'action collective et territorialisée

Les établissements se doivent d'accorder une attention particulière aux initiatives de leur environnement local qui sont le fait de collectifs d'agriculteurs ou d'autres professionnels en transition vers l'agroécologie. L'importance accordée par les institutions aux démarches collectives place en effet au rang de priorité forte l'accompagnement de ces collectifs, que ce soit par des actions de formations et/ou d'expérimentation ou un engagement de l'établissement lui-même dans le collectif

Priorité à l'action en faveur du développement durable

Les projets des établissements répondent aux enjeux importants du plan régional qui interrogent la durabilité des systèmes agricoles, mais aussi les interactions entre les acteurs de la chaîne alimentaire :

➔ L'engagement dans les stratégies alimentaires territoriales locales, tout particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un projet alimentaire territorial (PAT), dont les établissements peuvent non seulement être des acteurs importants, mais aussi prétendre à les animer ;

➔ La mobilisation pour le maintien d'élevages résilients, valorisant les prairies permanentes par l'appropriation des méthodes/démarches qui se fondent sur une exploitation optimale de la diversité des espèces prairiales qui caractérise ces prairies.



7 - Protéger nos citoyens, notre environnement, nos frontières

Gestion des crises sanitaires en santé animale

Pendant l'été 2024, la fièvre catarrhale ovine sérotype 3 (FCO-BTV3) a fait son apparition sur le territoire national touchant durement les élevages bovins et ovins des Hauts-de-France (Nord et Aisne). Début décembre, la région recense plus de 2000 élevages infectés.

Le SRAL a travaillé en étroite collaboration avec les groupements d'éleveurs, vétérinaires et autres services de l'État afin de coordonner les mesures de gestion à mettre en place pour limiter la propagation de la maladie. Dans ce cadre, elle a organisé un conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale regroupant l'ensemble des acteurs concernés (interprofessions, services de l'État, syndicats, agricoles, représentants des éleveurs, vétérinaires...) pour discuter de la stratégie à adopter afin de limiter les risques sanitaires tout en préservant l'activité économique de la filière.

Pour en savoir plus sur la gestion de la FCO :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/informations-sur-la-fco-a4654.html>



Vaccination d'un bovin

Aussi, Le SRAL accompagne les DDPP dans la mise en place de plans d'urgence destinés à réagir rapidement en cas de détection d'influenza aviaire, de pestes porcines ou de fièvre aphteuse. En 2024, le SRAL a particulièrement travaillé sur la préparation à la gestion de peste porcine africaine, maladie présente dans certains pays limitrophes (Italie, Allemagne).

Protection animale

En 2024, le SRAL a piloté, pour la région, l'appel à projet visant à soutenir les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la gestion des chats errants. Les subventions attribuées visent principalement à financer les stérilisations et identifications de ces animaux.

Sur la région, 10 communes et EPCI ont été sélectionnés pour un financement de plus de 160 000 euros qui permettra de stériliser et identifier environ 1 000 chats.

Aussi, le SRAL s'assure, pour le compte des DDPP de la région, du respect de la réglementation en matière d'expérimentation animale. Dans ce cadre, il instruit les demandes d'autorisation des établissements mettant en place cette activité et contrôle périodiquement le respect de la réglementation en matière de bien-être animal.

Le SRAL contrôle également, pour les 5 départements de la région, la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire aussi bien auprès des groupements agréés que des domiciles professionnels d'exercice.

Contrôle des denrées alimentaires

Depuis 2022, le MASAF pilote l'intégralité de la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments. Cette nouvelle organisation vise à faciliter la gestion des crises sanitaires. Cette réforme a également pour objectif le renforcement des contrôles en recourant, pour la remise directe (restaurant, métiers de bouche, GMS, marchés), à un délégataire. Dans ce cadre, depuis début 2024, le SRAL assure le suivi de la délégation des contrôles officiels remise directe. Pour la région Hauts-de-France, la convention prévoit la réalisation de plus de 5000 contrôles par le délégataire, Merieux Silliker SA.

À l'échelle régionale, la DRAAF coordonne la mise en place des plans de surveillance et de contrôle de la région, dont une partie est déléguée au Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Aisne. Ces plans visent à surveiller la contamination biologique, chimique ou physique de la chaîne alimentaire. Au niveau régional, 3 500 prélèvements dont 1 350 délégués sont prévus en 2024.



Contrôle de la filière des sous-produits animaux

Avec 156 unités en fonctionnement, le développement des méthaniseurs agricoles est en plein essor dans les Hauts-de France. Le SRAL participe, par le biais des contrôles effectués pour le compte de certaines DDPP en matière de sous-produits animaux, à l'instruction

des demandes et aux contrôles de ces installations. En matière de sous-produits animaux, le service instruit également les demandes d'activité des deux usines d'insectes situées dans le département de la Somme.

Contrôle des pratiques agricoles (intrants, biocontrôle)

En 2024, le SRAL a réalisé 314 inspections sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les exploitations agricoles. Ces contrôles ont pour vocation de vérifier les conditions d'utilisation et d'application des produits phytosanitaires dans les exploitants agricoles. 49% des contrôles réalisés ont été non conformes pour la campagne 2024. Les non conformités principales sont la présence de Produits phytopharmaceutiques non Utilisables (PPNU) (notamment des produits ne disposant plus d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)) ainsi que les conditions d'utilisation des produits (respect des dosages et usages prévus par l'AMM).

Ces inspections ont été complétées par la réalisation de 63 prélèvements de végétaux pour vérifier l'absence de résidus de pesticides, dont 6 prélèvements orientés en cours de végétation, afin de vérifier l'utilisation de produits phytopharmaceutiques non autorisés en France. Plusieurs prélèvements réalisés en cours de végétation sur choux de Bruxelles ont permis d'identifier l'utilisation de substances actives non autorisées en France.

Le SRAL a également réalisé 104 prélèvements pour les autres contaminants notamment de type métaux lourds sur des zones spécifiques de la région dont les productions sont régies par des arrêtés préfectoraux.

Outre les contrôles en exploitation agricole, des contrôles sont aussi réalisés chez d'autres professionnels qui utilisent / distribuent ou conseillent des produits phytopharmaceutiques (chez des entreprises de distribution, des collectivités, golfs, entreprises de travaux agricoles). Ces contrôles ont pour objectif de vérifier les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors des exploitations agricoles. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les espaces recevant du public (Collectivités, golf, stades...) sont régies par la Loi Labbé mise en place en 2017 et qui vise à restreindre progressivement les utilisations de produits phytopharmaceutiques pour ces usages. Les différentes stratégies Écophyto visent également à promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par la mise en place d'actions.

Dans le cadre de la politique de sécurité sanitaire « de la fourche à la fourchette » et en appui au déploiement du plan Écophyto, la DRAAF assure le contrôle de la production végétale. Les contrôles portent sur l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), couramment appelés pesticides, et les bonnes pratiques d'hygiène dans les exploitations agricoles et sur les contaminants dans les végétaux. Un ciblage d'une partie de ces inspections est fait sur les zones de captage prioritaire et le long de la frontière.

Le suivi des données de ventes de PPP à l'échelle régionale dans le cadre de la déclinaison du plan Écophyto II+ et qui sont déclarées chaque année par les distributeurs au titre de redevance pour pollution diffuse (RPD) font apparaître les points suivants :

- Les achats de PPP sont de l'ordre de 8 300 T en moyenne depuis 2015 tous usages confondus avec des fluctuations annuelles marquées. Ces dernières sont liées aux effets climatiques, à la pression parasitaire et aux comportements de stockage/déstockage ;
- Pour les usages agricoles, la QSA (quantité de substances actives) diminue de 3 % en moyenne triennale entre 2020-2022 et 2015-2017. En 2022, les herbicides restent les PPP les plus utilisés en usage agricole (69 % de la QSA agricole) ; en raison du retrait de certaines molécules conventionnelles, les substances de biocontrôle ne cessent de progresser depuis 2015. Elles ont été multipliées par 5,5 entre 2015 et 2022 ;
- Une baisse continue des ventes des substances les plus dangereuses (CMR : cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, avérées, présumées ou suspectées). Entre les périodes 2015- 2017 et 2020-2022 la QSA CMR a diminué de 41 %.

Écophyto

Le plan national Écophyto II+ arrive à son terme en 2024. La Stratégie Écophyto 2030 prend la suite et constitue ainsi la nouvelle feuille de route nationale. Elle réaffirme l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux des PPP à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013, tout en confortant la souveraineté alimentaire de la France.

Un bilan des principales actions mises en place pour la période 2022-2023 en région est accessible en ligne :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/bilan-2022-2023-de-la-feuille-route-regionale-ecophyto-ii-a4494.html>



Surveillance des territoires

La DRAAF effectue de nombreuses inspections sur l'ensemble du territoire pour empêcher l'installation ou le développement d'organismes nuisibles réglementés ou émergents sur nos territoires (bactérie, virus, champignons ou encore insectes). Ces inspections consistent en la réalisation d'inspections visuelles, de prélèvements et/ou de piégeages. En 2024, c'est près de 1 600 actions de ce type qui ont été menées dans les Hauts-de-France et dans toutes les filières agricoles de la région.

En plus de ces inspections préventives, la DRAAF fait également appliquer des mesures de lutte pour les zones aujourd'hui contaminées par des organismes nuisibles aux végétaux installés sur le territoire : une soixantaine de foyers « Globodera » (nématode (minuscule ver vivant dans le sol)) en filière pomme de terre, un foyer « Meloidogyne » (nématode) en filière culture légumières,

ainsi qu'un foyer de jaunisse de la vigne « Flavescence dorée » en filière Champagne (dans l'Aisne). À noter que le foyer de flavescence dorée, maladie extrêmement difficile à éradiquer, prend de plus en plus d'ampleur malgré l'implication de tous les acteurs concernés.

Concernant les pollinisateurs, un suivi des mortalités massives des abeilles est réalisé afin d'évaluer les risques présents pour la filière apicole, tant du point de vue sanitaire que des facteurs environnementaux (et notamment phytosanitaires). Ce suivi appuyé par les vétérinaires sanitaires et les DDPP, a permis de vérifier l'état de 35 ruchers affectés par des troubles sur la région pour la campagne 2024. Des actions sont également mises en place afin de sensibiliser les populations ainsi que les exploitants sur l'intérêt de la préservation des pollinisateurs.

Le réseau de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

En 2024, 160 bulletins de santé du végétal (BSV) ont été rédigés autour de cinq éditions représentant les grandes filières de la région : grandes cultures, lin fibre (réalisé en inter-régional avec la région Normandie permettant de couvrir la zone de production de cette culture très spécifique à nos deux régions), pomme de terre, cultures légumières (dont légumes de plein champ et maraîchage) et arboriculture fruitière.

Les différents réseaux d'observations regroupent 97 structures partenaires représentant l'ensemble des filières suivies (coopératives et négoce agricoles, industries agro-alimentaires, structures de conseil agricole, enseignement, agriculteurs...), dont notamment une trentaine d'exploitants agricoles et 4 syndicats de producteurs.

En région Hauts-de-France, 630 parcelles fixes sont observées de façon hebdomadaire par environ 300 observateurs de terrain pendant la saison culturale, cela représente plus de 7 000 observations par an.

Les bulletins sont diffusés chaque semaine par mail à plus de 12 200 abonnés. L'ensemble des informations sont disponibles gratuitement en ligne sur les sites de la DRAAF et des Chambres d'Agricultures. Les bulletins sont également largement relayés par les partenaires du dispositif auprès de leurs clients ou de leurs adhérents. En parallèle, ils paraissent également dans la presse agricole régionale.

Évolution récente : une restructuration des réseaux de surveillance biologique du territoire a été engagée en 2022 afin d'obtenir des bulletins de santé du végétal plus axés sur l'agroécologie et la protection intégrée des cultures mentionnant les méthodes de biocontrôle lorsqu'elles sont disponibles. Il s'agit également d'inclure dans les bulletins, des informations en lien avec la biodiversité (auxiliaires des cultures, etc.) avec pour objectif d'élargir le champ des lecteurs.

En savoir plus sur la surveillance biologique du territoire :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/surveillance-biologique-du-territoire-r10.html>

Le passeport phytosanitaire

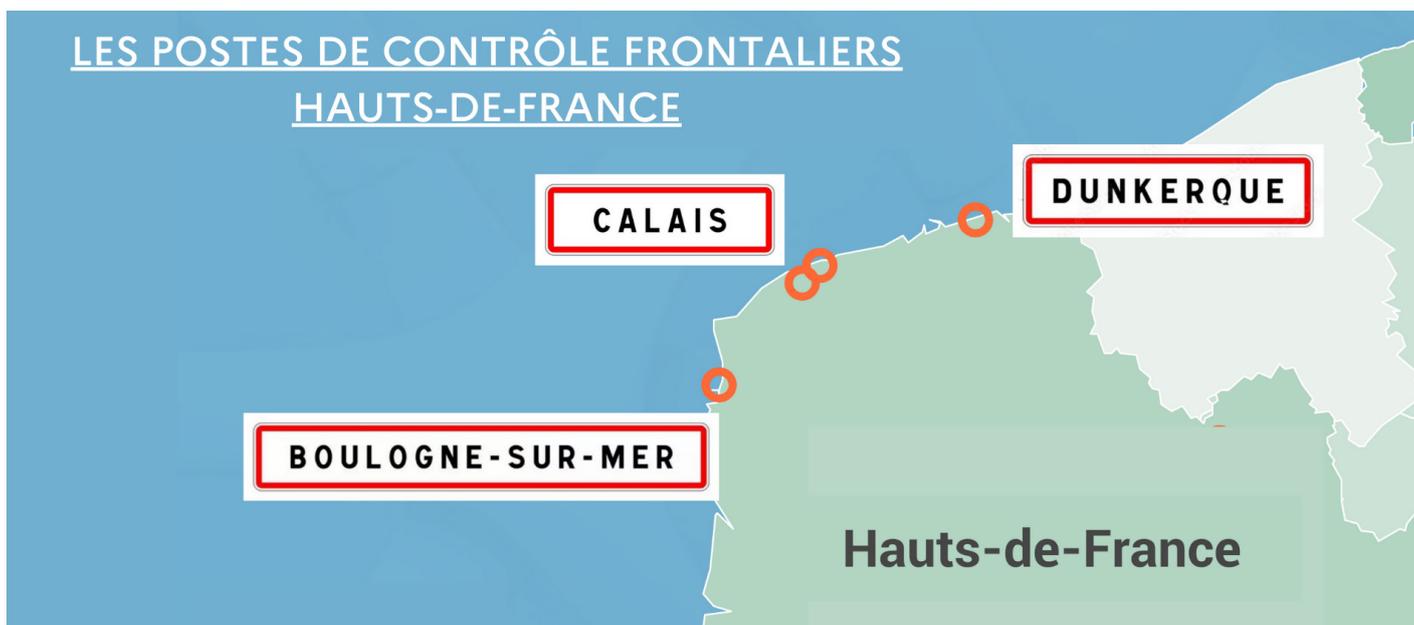
Le passeport phytosanitaire est le pendant infra-européen du certificat d'exportation : il permet d'attester la traçabilité de l'origine des végétaux mis en circulation par les opérateurs professionnels du végétal sur le territoire national et européen.

La DRAAF Hauts-de-France avec son délégataire FREDON s'assurent à travers des contrôles annuels que les **78 établissements ayant l'obligation et l'autorisation d'apposer le passeport phytosanitaire** (étiquette identifiable avec le drapeau européen) respectent les réglementations liées à ce dispositif. Aussi, 12 établissements revendeurs sans obligation d'apposer le PP mais dont la traçabilité des végétaux commercialisés doit être conforme ont fait l'objet d'un contrôle par nos services.

L'objectif de ces contrôles, au même titre que la surveillance du territoire (SORE) ou l'export, est de garantir la **traçabilité des végétaux et de limiter l'introduction et la propagation des organismes nuisibles réglementés**.

Enfin, il est peu connu que la DRAAF a la responsabilité du suivi du contentieux forestier qui consiste à faire le lien avec les procureurs sur les suites données aux infractions commises en forêt. Parmi ces infractions, les dépôts sauvages d'ordures et la conduite d'engins non autorisés sont majoritaires et ont représenté 70 des 86 dossiers suivis. À noter néanmoins quelques cas de délits pour défrichage et coupes non autorisées.





Les Postes de contrôle frontaliers (PCF) du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) sont des services à compétence nationale relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), rattachés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et placés, en région Hauts-de-France, sous l'autorité administrative de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France.

Les SIVEP ont pour mission de mener à bien les contrôles officiels à l'importation en provenance des pays tiers, et notamment, depuis peu, du Royaume-Uni. Il s'agit en particulier de :

- ➔ Protéger la santé du consommateur européen en prévenant l'introduction d'agents pathogènes via les denrées alimentaires importées ;
- ➔ Protéger la santé animale et les cheptels européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les animaux ;
- ➔ Protéger la santé des cultures et des écosystèmes européens en prévenant l'introduction d'agents pathogènes pour les végétaux ;
- ➔ Dans le cas de l'Agriculture Biologique, garantir la loyauté des importations.

Ces contrôles effectués par les agents du ministère de l'agriculture permettent ainsi de participer à notre souveraineté alimentaire et à garantir l'équité avec les filières agricoles et agro-alimentaires européennes, les marchandises étant ensuite libres de circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Les différentes missions qui incombent aux SIVEP sont réalisées grâce au travail d'inspecteurs sanitaires et phytosanitaires aux frontières, et de vétérinaires officiels.

En région Hauts de France, 2 SIVEP sont présents dans les ports de Calais/Boulogne-sur-Mer et de Dunkerque, mais aussi au Tunnel sous la Manche. Ils effectuent principalement les contrôles à l'import des marchandises en provenance du Royaume-Uni. Le SIVEP de Dunkerque effectue également des contrôles sur les marchandises en provenance d'autres pays-tiers.

Des prélèvements sont effectués de manière aléatoire afin de s'assurer de la salubrité des marchandises qui entrent sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que de leur conformité aux règles européennes.

7 400 prélèvements ont été effectués en 2024 dans les SIVEP Hauts-de-France.

En 2024, les 2 PCF des Hauts de France ont contrôlé un total de près de 125 000 lots soit plus de la moitié des lots contrôlés en France par l'ensemble des PCF nationaux (métropolitains et ultra-marins).

Ces contrôles effectués sur 4 sites distincts sont assurés par 270 agents, une ouverture 24H/24 et 7 jours/7.

Depuis le 30 avril 2024, le Royaume-Uni met en œuvre des contrôles documentaires, d'identité et physiques dans les postes de contrôles frontaliers pour les produits importés depuis l'Union européenne soumis à certification sanitaire. Lorsque les marchandises européennes ne remplissent pas les conditions d'importation britanniques, cela peut engendrer des refus, et par conséquent des retours de marchandises sur le sol européen. De telles réimportations ont ainsi commencé en 2024 à se présenter dans les postes de contrôle frontalier des Hauts-de-France, même si elles sont pour l'instant peu nombreuses.



✓ La diversité au coeur de la communauté de travail :

Au 31 décembre 2024, les 2 SIVEP des Hauts de France comptaient 270 agents, répartis en 196 inspecteurs aux frontières, 55 vétérinaires et 20 agents assurant des fonctions supports.

Cette communauté de travail se caractérise, de par son histoire, par des profils d'une grande diversité donnant lieu à une richesse indéniable en termes de ressources humaines, d'expériences et d'ouverture sur le monde. Cette hétérogénéité nécessite l'organisation de nombreuses formations afin de permettre à chaque agent de continuer à monter en compétences et de participer à la construction de ces deux services d'inspection hors normes.

Les effectifs évoluent petit à petit vers une stabilité, notamment grâce à deux dispositifs. D'une part, les vétérinaires sont peu à peu CDIés (aujourd'hui 10 vétérinaires sur 15 en CDI à Dunkerque), ce qui participe à la valorisation et au maintien des compétences au sein des équipes. D'autre part, le concours CNAL (Concours National à Affectation Locale), mis en œuvre de manière inédite depuis quelques années afin de titulariser des inspecteurs en SIVEP, continue à contribuer à la déprécarisation et à

la professionnalisation des agents en SIVEP. En 2024, pas moins de 35 inspecteurs des SIVEP Hauts-de-France ont été lauréats du concours TSMA. Cette réussite reste sans conteste un signe d'engagement des agents et marque un désir de professionnalisation de ces derniers, participant ainsi à la stabilisation des équipes et à l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

En 2021, année de démarrage des contrôles BREXIT, les deux SIVEP connaissaient un taux de titulaires de 4,4% (12 sur un total de 270 agents). A la fin de l'année 2024, ce taux est porté à 53,7 % (152 sur un total de 283 agents).

Sur l'ensemble de l'année 2024, le turn-over des vétérinaires est resté important, ce point reste un axe prioritaire de réflexion pour la DRAAF des Hauts-de-France, notamment en termes d'attractivité des emplois au niveau régional, mais aussi en termes de stabilisation des agents en place.



Illustration d'un contrôle de cargaison à SIVEP Calais-port



TF1 a réalisé un reportage sur l'activité de contrôle des SIVEP Hauts-de-France que vous pouvez visionner au lien suivant : <https://youtu.be/oaop9YKmRcg>



✓ Le SIVEP de Dunkerque :

Le SIVEP de Dunkerque (ou Poste de contrôle frontalier (PCF)) du Grand Port Maritime de Dunkerque est intégré au sein du Point de Contact Unique Frontalier (PCUF), projet majeur du plan de relance en Hauts de France et inauguré le 08/12/2023. Le site accueille ainsi trois services, dont deux pour les douanes, sous la forme d'un « guichet unique », afin de faciliter les dédouanements par le rapprochement des différents services. Après un an d'activité, le PCUF a fait ses preuves. La collaboration interministérielle s'est avérée efficace, et a notamment été illustrée par l'organisation de contrôles conjoints entre le SIVEP, la douane et la police aux frontières.



Arrivée de conteneurs sur un porte-conteneurs au Terminal des Flandres (Grand Port Maritime de Dunkerque)



Opérations de déchargement des conteneurs de mangues, en vue de leur inspection

✓ Le PCF de Dunkerque, une organisation en 2 pôles pour couvrir les importations de l'ensemble du globe :

Le SIVEP de Dunkerque est organisé en deux pôles regroupant 58 agents :

➔ Un pôle transmanche, fonctionnant 24h/24 et 7j/7, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance du Royaume-Uni ;

➔ Un pôle conteneurs, fonctionnant du lundi au vendredi, réalisant les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en provenance de tous les autres pays tiers

Depuis le mois d'avril 2023, l'activité au sein du PCF de Dunkerque ne cesse d'augmenter. L'augmentation globale (conteneurs + transmanche) atteint 20% en 2024 par rapport à 2023. De nouveaux représentants en douanes s'installent également dans le Grand port maritime de Dunkerque. L'année 2024 a également vu le retour du flux de mangues en provenance de Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal, qui n'était plus passé à Dunkerque depuis 2019. Durant cette campagne, 348 conteneurs de mangues ont fait l'objet de contrôles phytosanitaires par les agents du SIVEP de Dunkerque. 3 envois ont été interceptés du fait de la présence de mouches des fruits, qui sont des organismes nuisibles aux végétaux.



Contrôle physique des mangues par les inspecteurs du SIVEP



Découverte de larves de Tephritidae (mouches des fruits) dans une mangue lors d'un contrôle



Le SIVEP de Dunkerque en quelques chiffres

12 000 envois contrôlés en 2024

14 % de contrôles tous pays tiers (conteneurs)

86 % de contrôles transmanche (camions arrivant par ferry)

0,8 % d'envois rejetés



✓ **Le PCF/SIVEP de Calais-Boulogne, une organisation en 3 centres d'inspection pour couvrir une très grande partie des importations du Royaume Uni et presque la moitié des contrôles de l'ensemble des PCF nationaux :**

Le poste de contrôle frontalier – SIVEP de Calais-Boulogne est le premier poste de contrôle frontalier européen en termes de volumes contrôlés avec 113 000 envois inspectés en 2024 dont 13 000 animaux vivants (environ 73 % du national). Cette activité est en légère progression par rapport à 2023 (+ 1,5 %).

Il est réparti sur 3 centres d'inspection distincts : Calais – Port (52 300 lots contrôlés), Calais–Tunnel (36 900 lots) et Boulogne sur mer, spécialisé dans les produits de la pêche (23 800 lots).

Tous types de produits sont inspectés : produits d'origine animale, végétaux et animaux vivants, provenant exclusivement du Royaume-Uni.

Le PCF de Calais-Boulogne est un service « jeune » (4 ans d'existence seulement) qui rassemble 220 agents, dont plus de 40 vétérinaires officiels, organisés pour réaliser des contrôles 7J/7 et 24H/24, afin d'assurer la fluidité du trafic et, pour ce qui est des produits de la pêche, l'approvisionnement quasi instantané de la zone industrielle de Capécure (à Boulogne sur mer), 1^{er} centre européen de transformation des produits de la pêche.

Dans le cadre des JO de Paris 2024, une mesure facilitatrice d'exemption de la redevance de contrôle des équidés en compétition a été accordée.



SIVEP de Calais/Boulogne sur Mer en quelques chiffres

111 329 lots contrôlés en 2023
(48 % du national et 91 % du régionale)

Calais-Port (tous produits) : 49 712

Tunnel (tous produits) : 39 107

Boulogne sur Mer (produits de la pêche) : 22 510

1 157 envois rejetés soit 1 %

13 525 animaux vivants contrôlés

Port : 87 % des contrôles 11 793 animaux

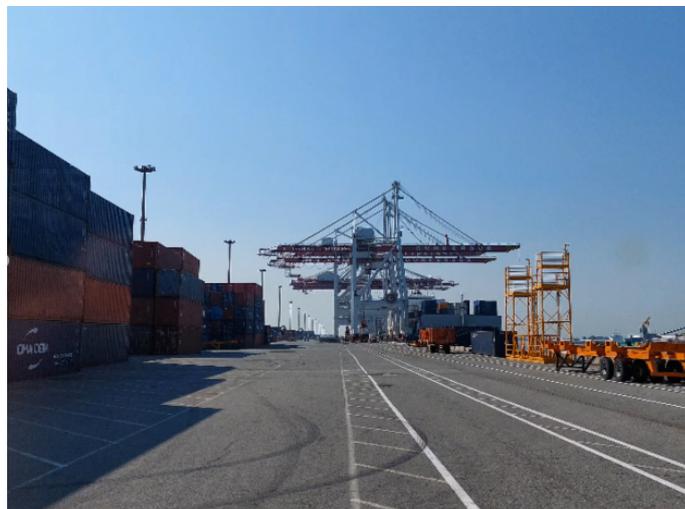
Tunnel : 13 % des contrôles 1 732 animaux

Certification export

L'ensemble des végétaux ou produits végétaux destinés à être exportés hors de l'Union européenne doivent être accompagnés de certificats phytosanitaires émis par la DRAAF au sein du Service Régional de l'Alimentation, pour attester de l'absence d'organisme réglementé.

Cette année, c'est plus de 9 500 certificats qui ont été établis pour nos exportateurs, dont environ 220 à destination du Royaume-Uni, récemment sorti de l'Union Européenne.

L'émission de ces certificats s'accompagne d'inspections des lots exportés (450 réalisés en 2022, dont 300 spécifiquement sur des lots de pommes de terre). Les établissements exportateurs sont également inspectés pour garantir, notamment, la qualité de leur système de traçabilité (20 établissements en 2023).



Quais de port de Dunkerque



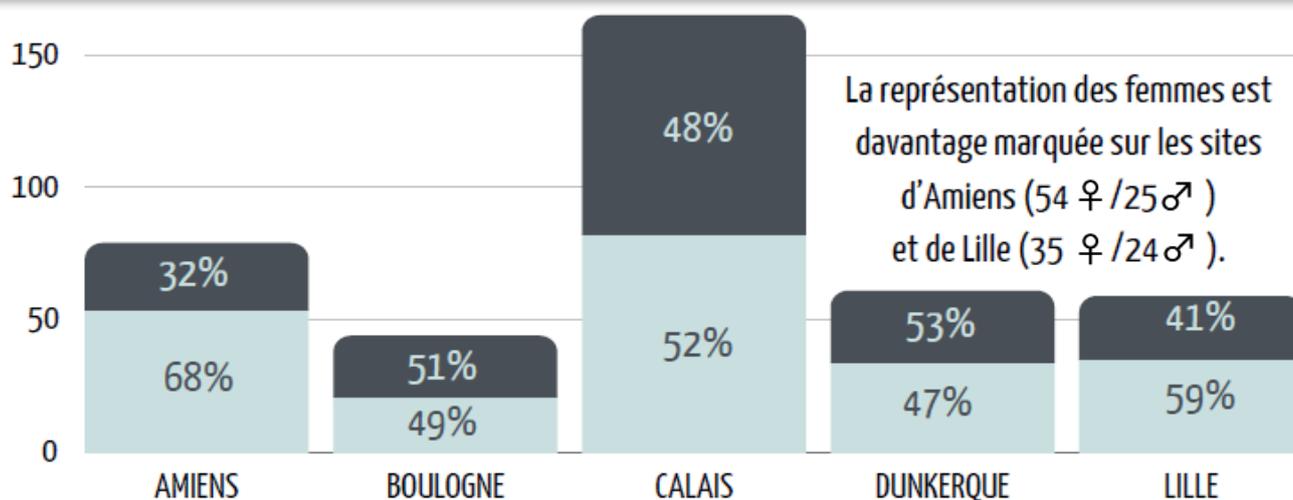
8 - La DRAAF Hauts-de-France : des femmes et des hommes engagés au service des politiques publiques agricoles, agroalimentaires et forestières

Une répartition femmes-hommes encore légèrement favorable aux femmes

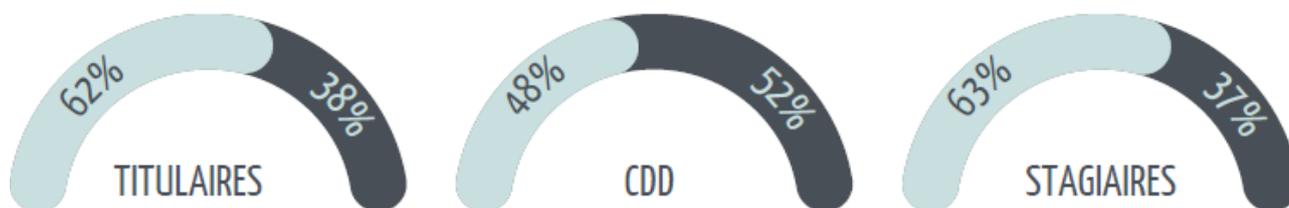


La DRAAF Hauts-de-France comptabilise 414 agents et agentes avec une proportion de 56 % de femmes pour 44 % d'hommes. On observe une stabilité globale de l'effectif global avec néanmoins 5 femmes en plus et 5 hommes en moins.

Un équilibre constaté sur la majorité des sites



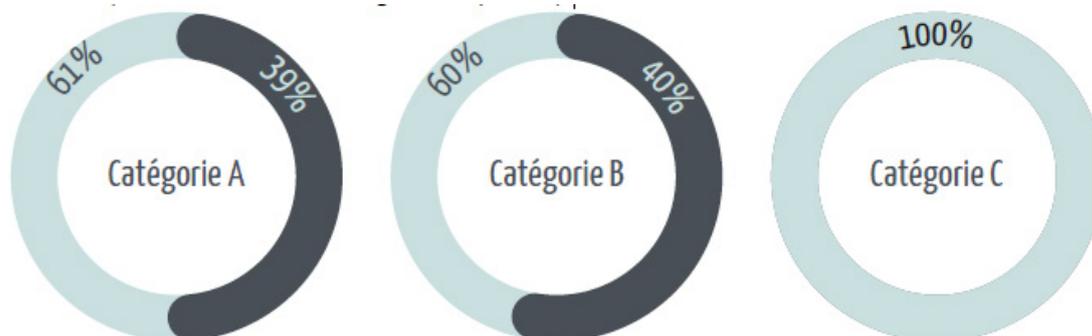
Un équilibre parmi les contrats à durée déterminée (CDD)



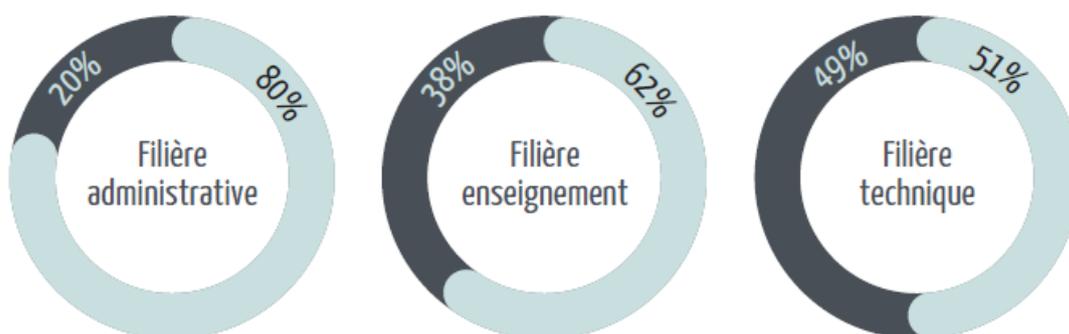
Des répartitions plus disparates dans les catégories et les filières

Les catégories A et B dénombrent 97% des agent-e-s (35% de A et 61% de B). La catégorie C est la moins représentée avec 3 % d'agent-e-s concerné-e-s.

On constate, que les femmes représentent aujourd'hui une majorité relative des catégories A et B (en hausse sur un an) et la totalité des catégories C (stable).



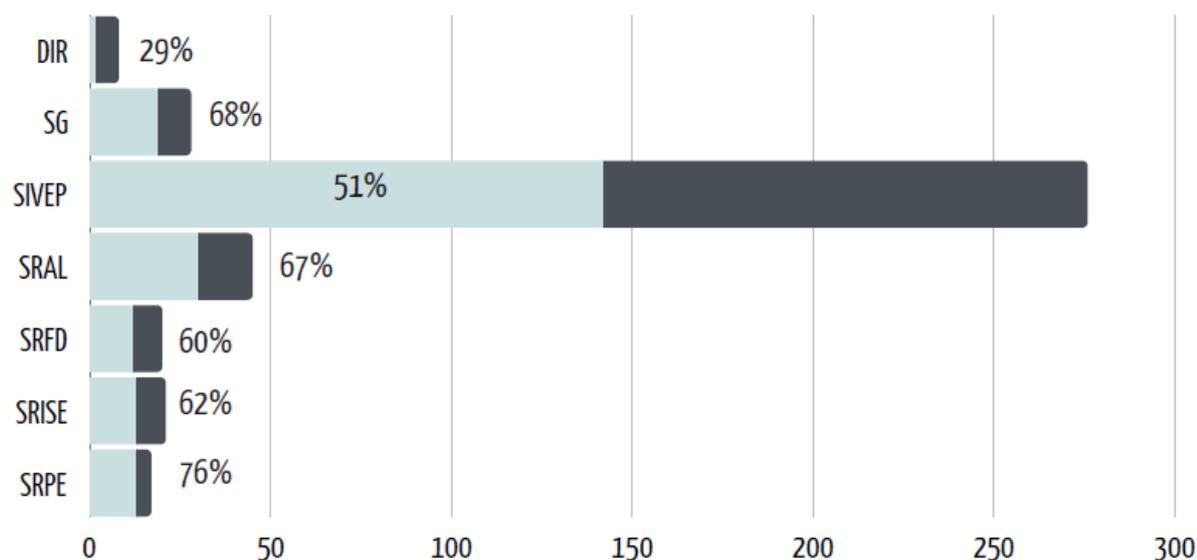
La filière technique, la plus représentée, est caractérisée par une très bonne répartition femme / homme. Les filières «enseignement» et «administrative» présentent une répartition plus inégale.



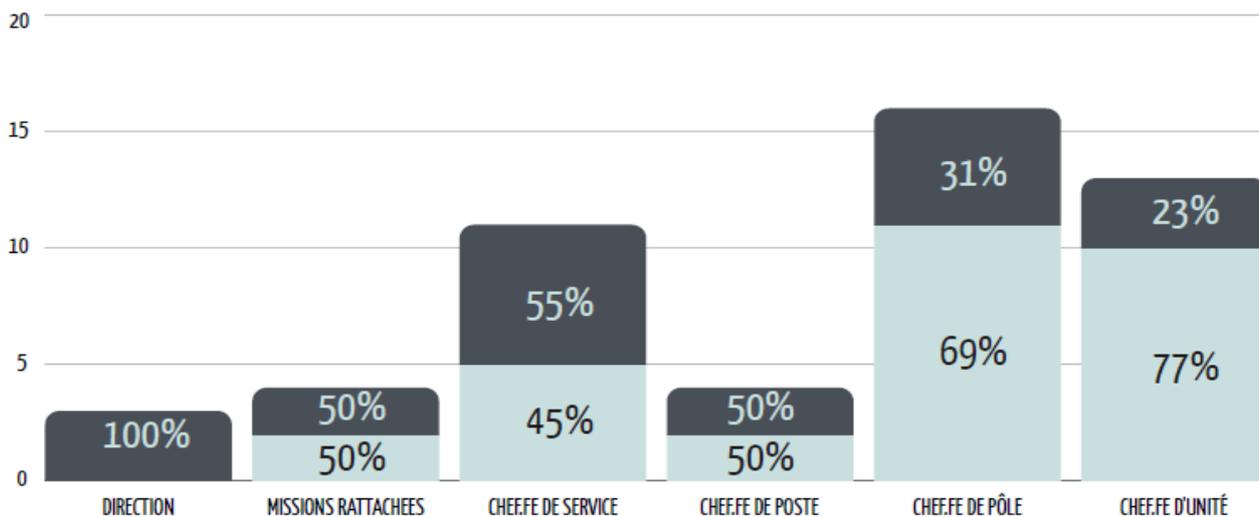
Un équilibre presque parfait dans les SIVEP

La plupart des services accueillent une majorité de femmes (entre 60 et + de 75 %). À contrario, le nombre d'agentes reste faible au sein de l'équipe de direction (29 %).

NB : l'équipe de direction comprend le directeur et ses adjoints, ainsi que les chargé-e-s de missions rattaché-e-s à la direction



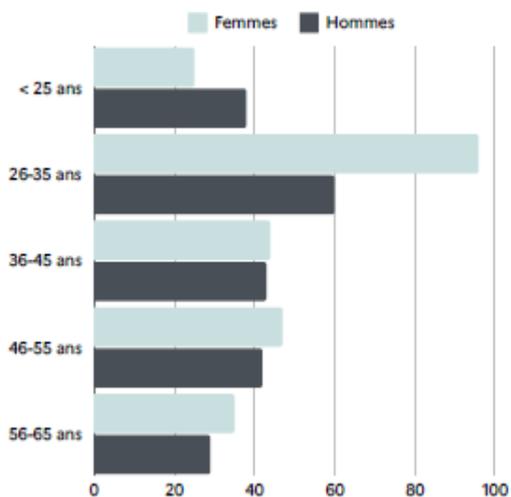
Égalité presque parfaite pour les responsables de service et de poste



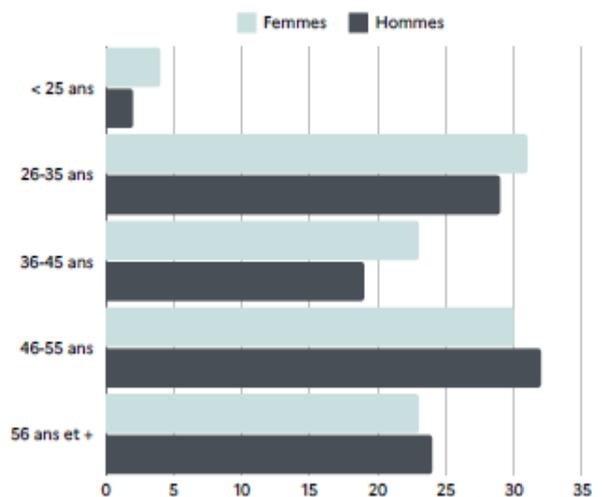
Les catégories des responsables de pôle et d'unité présentent une majorité de femmes. Celle des responsables de poste et responsables de service est, quant à elle, également représentée. Seule les postes de direction et les missions qui y sont rattachées sont encore occupés par une majorité d'hommes même si le chiffre est en baisse.

Égalité presque parfaite pour les responsables de service et de poste

Répartition par âge - toute la DRAAF



Répartition par âge - hors CDD



L'âge moyen des femmes et des hommes de la DRAAF Hauts-de-France est le même, à savoir : 39 ans et 9 mois. L'âge médian, quant à lui, se situe à 38 ans.

Cependant, il est intéressant de constater que, si l'on retire les contractuel·le·s de notre communauté de travail, l'âge moyen des femmes passe à 44 ans (+4 ans), celui des hommes à 46 ans (+6 ans).



Les missions dévolues aux conseillers juridiques interrégionaux incluent la prévention et le traitement des contentieux, la réponse aux questions juridiques des services déconcentrés, la diffusion de l'information juridique, ainsi que la formation et l'animation du réseau des correspondants juridiques

Pour l'année 2024, le conseiller juridique interrégional a répondu aux demandes, axées sur l'expertise juridique dans les domaines relevant du ministère de l'Agriculture. Ces demandes ont été traitées avec des délais variables (80% des dossiers en moins de 5 jours, 20 % en fonction de la complexité du dossier). Une partie importante de l'activité du conseiller juridique interrégional a été consacrée au traitement du contentieux (contrôle des structures des exploitations agricoles enseignement). En ce qui concerne l'expertise juridique, environ 200 dossiers ont été traités en 2024.



Concernant la mission sécurité-défense, l'année a été très intense, marquée par plusieurs épisodes climatiques d'ampleur (inondations d'entreprises agricoles et para-agricoles, période de gel du mois d'avril...) mais aussi par une situation de crise au sein du monde agricole lié à la conjoncture géopolitique mondiale et européenne (inflation, droits de douanes...). Le travail de prévention s'est poursuivi notamment sur les feux de moissons.

Enfin, la mission communication a également connu un année riche avec un essor du format vidéo, et l'organisation de nombreux événements (tournées du camion de l'aventure du vivant, salon Terres en fête, journée techniques Ecophyto, parlement des jeunes pour l'eau, CRALIM, vidéo de promotion du dispositif DINA CUMA).

La réalisation d'une vidéo de témoignages pour le recrutement de vétérinaires en SIVEP a connu un franc succès avec près d'une quinzaine de nouveaux arrivants à la clé.





- SRPE** : Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises
- SRFD** : Service régional de la formation et du développement
- SIVEP** : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire
- SRISE** : Service régional de l'information statistique et économique
- SRFAM** : Service régional de FranceAgriMer
- SRAL** : Service régional de l'alimentation
- SG** : Secrétariat Général

Organigramme à consulter sur le site DRAAF :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/organigrammes-r64.html>



DRAAF Hauts-de-France : Cité administrative - Bât. A - 53 rue de la vallée - CS 90069 - 80094 AMIENS Cedex 3

Courriel : direction.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Photos : DRAAF Hauts-de-France

Directeur régional : Björn DESMET

Rédacteurs : Agents DRAAF Hauts-de-France

Composition : Monique LECUT